



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 063-20

Objet : *RS - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Barby pour les travaux de requalification du centre-bourg de la commune de Barby*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Christian Gogny
<i>Arith</i>	Cécile Trahand
<i>Barberaz</i>	Arthur Boix-Neveu
<i>Barby</i>	Christophe Pierretton
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<i>Cognin</i>	Franck Morat
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoza
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Marcel Ferrari
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 063-20

objet **RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Barby pour les travaux de requalification du centre-bourg de la commune de Barby**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry a approuvé la convention de projet entre la commune de Barby et Grand Chambéry pour la requalification du centre-bourg de Barby, par délibération du Conseil communautaire du 27 février 2020.

Le projet de requalification a pour objet la redynamisation et la rénovation du centre-bourg, ainsi que le maintien et le développement des commerces. Cette revitalisation s'accompagne d'un développement de l'urbanisation.

Le projet se traduit également par un programme d'équipements publics dont certains relèvent de la compétence de Grand Chambéry, au titre des voiries communautaires et au titre des transports.

En termes d'aménagements d'espaces publics, le projet du centre-bourg de Barby intègre :

- la requalification de la place de la mairie et de l'avenue Principale (cette dernière est classée voirie d'intérêt communautaire),
- la création d'une nouvelle voirie, en lieu et place de l'impasse de la Trousse actuelle, qui constituera la nouvelle entrée de ville en remplacement de l'avenue Paul Chevallier,
- la création du carrefour entre la nouvelle voie et la route de la Trousse (cette dernière est classée voirie d'intérêt communautaire),
- la desserte par les transports en commun, avec la création d'un nouvel arrêt de bus sur la voirie nouvelle.

Conformément à la convention de projet, il est proposé d'approuver la présente convention opérationnelle, qui prévoit de confier temporairement la maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry à la commune de Barby, pour la réalisation des études et travaux relevant de la compétence de l'agglomération.

Les prestations relevant de la communauté d'agglomération au sein de l'opération sont les suivantes :

- phase 1 :
 - o aménagement de voirie secteur trottoir mairie,
- phase 2 :
 - o aménagement de voirie secteur avenue Principale,
 - o aménagement de voirie secteur trottoir RD9,
 - o aménagement de voirie secteur carrefour de la Trousse,
 - o aménagement des quais bus du nouvel arrêt de la voie nouvelle.

La part financière prévisionnelle incombant à Grand Chambéry, pour les études et travaux relevant de sa compétence, est estimée à un montant maximum de :

- 42 000 € TTC pour la phase 1,
- 92 000 € TTC pour la phase 2

Les prestations relevant des compétences de Grand Chambéry seront clairement identifiées dans les marchés de travaux.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de maîtrise d'ouvrage,

Vu la délibération n° 010-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant la convention de projet,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Barby pour la réalisation des études et travaux relevant de la compétence de Grand Chambéry au sein du projet de requalification du centre-bourg de Barby,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 063-20

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de comâîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Barby pour les travaux de requalification du centre-bourg de la commune de Barby

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) : Annexe Conv Co MOA Centre bourg Barby/GC,
Conv CO MOA Centre bour Barby/GC

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24275H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24275H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au